



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 9 mars 2006

Diffusion restreinte
CDL-EL-OJ(2006)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

16^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, le 18 mars 2006 à 14h30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2006)001ann.

2. Election d'un(e) président(e)

Suite à la démission de M. Jurgens, le Conseil est invité à élire un(e) président(e) du Conseil des élections démocratiques.

3. Participation des partis politiques au processus électoral

Le secrétariat a préparé un projet de rapport sur la participation des partis politiques au processus électoral ([CDL-EL\(2006\)016](#)), sur la base des commentaires de MM. Sanchez Navarro ([CDL-EL\(2005\)018](#)) et Vogel ([CDL-EL\(2005\)057](#)). Le Conseil est invité à examiner ce rapport en vue de son adoption.

4. Lignes directrices sur le référendum

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux relatifs aux lignes directrices sur le référendum.

5. Participation des femmes aux élections

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a examiné le projet de déclaration sur la participation des femmes aux élections, élaboré sur la base des observations de M. Luchaire et de Mme Suchocka. Le secrétariat a intégré les amendements retenus par le Conseil, dans le document [CDL-EL\(2006\)010](#). Quelques projets d'amendements ont encore été présentés par les membres. Le Conseil est invité à les examiner et à adopter la version finale de la déclaration.

6. Secret du vote lors d'élections indirectes

Suite à la demande formulée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire, un projet de questionnaire sur le secret du vote lors d'élections indirectes a été élaboré sur la base des commentaires de M. Chagnollaud ([CDL-EL\(2006\)004](#)). Le Conseil est invité à l'examiner en vue de son adoption.

7. Bosnie-Herzégovine

Le secrétariat informera le Conseil de la préparation d'un avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de révision de la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine ([CDL-EL\(2006\)013](#) et [CDL\(2001\)089](#)).

8. Géorgie

Les autorités géorgiennes ont soumis à la Commission de Venise une version révisée du Code électoral ([CDL-EL\(2006\)009](#)). Le Conseil est invité à examiner le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur cette révision ([CDL-](#)

[EL\(2006\)017](#)), sur la base des commentaires de Mme Lazarova Trajkovska, de M. Owen et de M. Pilgrim (BIDDH/OSCE).

9. Activités futures

Le représentant du BIDDH pourrait informer le Conseil des développements récents relatifs au droit électoral en Albanie.

La Commission de Venise assistera la mission d'observation parlementaire de l'Assemblée parlementaire en Ukraine (mars). La participation aux missions d'observation suivantes est envisagée en 2006 : Monténégro (référendum, mai) ; « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (élections parlementaires, juin ou septembre) ; Bosnie-Herzégovine (élections parlementaires et présidentielles, automne).

La 3^e conférence des administrations électorales européennes, organisée par la Commission de Venise en coopération avec les autorités russes, dans le cadre de la présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, se tiendra à Moscou les 22-23 mai 2006, et portera sur le développement et la codification des standards internationaux dans le domaine des élections.

L'étude sur le droit électoral en Europe sera soumise au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Les membres sont invités à faire d'autres propositions d'activités.

10. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

11. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi matin 8 juin à 9 h. 45.